

Révision de L'énoncé de programme - Objectifs et Approches

Reg. 137	Réglements (liste de vérification)	Indicateurs de conformité:	Document - <u>Objectif</u>	Document - <u>Approche</u> (observable et mesurable)
46(3)(a)	L'énoncé de programme décrit les <b>objectifs</b> guidant le programme du titulaire de permis pour les enfants dans un centre de garde qu'il exploite ou dans un local de services de garde en milieu familial qu'il supervise, ainsi que les <b>approches</b> qui seront mises en œuvre dans le cadre du programme en vue de faire ce qui suit : (a) favoriser la santé, la sécurité, l'alimentation et le bien-être des enfants. {(O. Reg. 137/15, ss. 46(3)(a))}	L'énoncé de programme contient les <b>objectifs</b> du programme pour les enfants. L'énoncé de programme inclut les <b>approches</b> pour favoriser la santé, la sécurité, l'alimentation et le bien-être des enfants.		
46(3)(b)	L'énoncé de programme décrit les <b>objectifs</b> guidant le programme du titulaire de permis pour les enfants dans un centre de garde qu'il exploite ou dans un local de services de garde en milieu familial qu'il supervise, ainsi que les <b>approches</b> qui seront mises en œuvre dans le cadre du programme en vue de faire ce qui suit : (b) soutenir les interactions positives et réceptives entre les enfants, les parents, les fournisseurs de services de garde et le personnel. {(O. Reg. 137/15, ss. 46(3)(b))}	L'énoncé de programme contient les <b>objectifs</b> pour guider le programme pour les enfants. L'énoncé de programme inclut les <b>approches</b> pour soutenir les interactions positives et réceptives entre les enfants, les parents, les fournisseurs de services de garde et le personnel.		
46(3)(c)	L'énoncé de programme décrit les <b>objectifs</b> guidant le programme du titulaire de permis pour les enfants dans un centre de garde qu'il exploite ou dans un local de services de garde en milieu familial qu'il supervise, ainsi que les <b>approches</b> qui seront mises en œuvre dans le cadre du programme en vue de faire ce qui suit : (c) encourager les enfants à interagir et à communiquer de façon positive et soutenir leur capacité à s'autoréguler. {(O. Reg. 137/15, ss. 46(3)(c))}	L'énoncé de programme contient les <b>objectifs</b> pour guider le programme pour les enfants. L'énoncé de programme inclut les <b>approches</b> pour encourager les enfants à interagir et à communiquer de façon positive et soutenir leur capacité à s'autoréguler.		

Reg. 137	Règlements (liste de vérification)	Indicateurs de conformité:	Document - <u>Objectif</u>	Document - <u>Approche</u> (observable et mesurable)
46(3)(d)	L'énoncé de programme décrit les <b>objectifs</b> guidant le programme du titulaire de permis pour les enfants dans un centre de garde qu'il exploite ou dans un local de services de garde en milieu familial qu'il supervise, ainsi que les <b>approches</b> qui seront mises en œuvre dans le cadre du programme en vue de faire ce qui suit : (d) favoriser l'exploration, le jeu et la curiosité des enfants. {{O. Reg. 137/15, ss. 46(3)(d)}}	L'énoncé de programme contient les <b>objectifs</b> pour guider le programme pour les enfants. L'énoncé de programme inclut les <b>approches</b> pour favoriser l'exploration, le jeu et la curiosité des enfants.		
46(3)(e)	L'énoncé de programme décrit les <b>objectifs</b> guidant le programme du titulaire de permis pour les enfants dans un centre de garde qu'il exploite ou dans un local de services de garde en milieu familial qu'il supervise, ainsi que les <b>approches</b> qui seront mises en œuvre dans le cadre du programme en vue de faire ce qui suit : ( e ) offrir des expériences initiées par les enfants et soutenues par les adultes. {{O. Reg. 137/15, ss. 46(3)(e)}}	L'énoncé de programme contient les <b>objectifs</b> pour guider le programme pour les enfants. L'énoncé de programme inclut les <b>approches</b> pour offrir des expériences initiées par les enfants et soutenues par les adultes.		
46(3)(f)	L'énoncé de programme décrit les <b>objectifs</b> guidant le programme du titulaire de permis pour les enfants dans un centre de garde qu'il exploite ou dans un local de services de garde en milieu familial qu'il supervise, ainsi que les <b>approches</b> qui seront mises en œuvre dans le cadre du programme en vue de faire ce qui suit : (f) planifier et créer des milieux et des expériences d'apprentissage positifs et propices à l'apprentissage et au développement de chaque enfant. V {{O. Reg. 137/15, ss. 46(3)(f)}}	L'énoncé de programme contient les <b>objectifs</b> pour guider le programme pour les enfants. L'énoncé de programme inclut les <b>approches</b> pour planifier et créer des milieux et des expériences d'apprentissage positifs et propices à l'apprentissage et au développement de chaque enfant.		

Reg. 137	Règlements (liste de vérification)	Indicateurs de conformité:	Document - <u>Objectif</u>	Document - <u>Approche</u> (observable et mesurable)
46(3)(g)	L'énoncé de programme décrit les <b>objectifs</b> guidant le programme du titulaire de permis pour les enfants dans un centre de garde qu'il exploite ou dans un local de services de garde en milieu familial qu'il supervise, ainsi que les <b>approches</b> qui seront mises en œuvre dans le cadre du programme en vue de faire ce qui suit : (g) incorporer tout au long de la journée les jeux d'intérieur et d'extérieur, les jeux actifs, le repos et les période calmes, et tenir compte des besoins individuels des enfants bénéficiant de services de garde {{O. Reg. 137/15, ss. 46(3)(g)}}	L'énoncé de programme contient les <b>objectifs</b> pour guider le programme pour les enfants. L'énoncé de programme inclut les <b>approches</b> pour offrir des expériences initiées par les enfants et soutenues par les adultes.		
46(3)(h)	L'énoncé de programme décrit les <b>objectifs</b> guidant le programme du titulaire de permis pour les enfants dans un centre de garde qu'il exploite ou dans un local de services de garde en milieu familial qu'il supervise, ainsi que les <b>approches</b> qui seront mises en œuvre dans le cadre du programme en vue de faire ce qui suit (h) favoriser la participation des parents et le dialogue constant à propos du programme et de leurs enfants. {{O. Reg. 137/15, ss. 46(3)(h)}}	L'énoncé de programme contient les <b>objectifs</b> pour guider le programme pour les enfants. L'énoncé de programme inclut les <b>approches</b> pour favoriser la participation des parents et le dialogue constant à propos du programme et de leurs enfants.		
46(3)(i)	L'énoncé de programme décrit les <b>objectifs</b> guidant le programme du titulaire de permis pour les enfants dans un centre de garde qu'il exploite ou dans un local de services de garde en milieu familial qu'il supervise, ainsi que les <b>approches</b> qui seront mises en œuvre dans le cadre du programme en vue de faire ce qui suit , (i) faire participer les partenaires communautaires locaux et leur permettre de soutenir les enfants, les familles de ces derniers et le personnel. {{O. Reg. 137/15, ss. 46(3)(i)}}	L'énoncé de programme contient les <b>objectifs</b> pour guider le programme pour les enfants. L'énoncé de programme inclut les <b>approches</b> pour faire participer les partenaires communautaires locaux et leur permettre de soutenir les enfants, les familles de ces derniers et le personnel.		

Reg. 137	Règlements (liste de vérification)	Indicateurs de conformité:	Document - <u>Objectif</u>	Document - <u>Approche</u> (observable et mesurable)
46(3)(j)	L'énoncé de programme décrit les <b>objectifs</b> guidant le programme du titulaire de permis pour les enfants dans un centre de garde qu'il exploite ou dans un local de services de garde en milieu familial qu'il supervise, ainsi que les <b>approches</b> qui seront mises en oeuvre dans le cadre du programme en vue de faire ce qui suit (j) soutenir le personnel, les fournisseurs de services de garde en milieu familial et les autres personnes qui interagissent avec les enfants dans un centre de garde ou dans un local de services de garde en milieu familial dans le cadre du perfectionnement professionnel permanent. {{O. Reg. 137/15, ss. 46(3)(j)}}	L'énoncé de programme contient les <b>objectifs</b> pour guider le programme pour les enfants. L'énoncé de programme inclut les <b>approches</b> pour soutenir le personnel, les fournisseurs de services de garde en milieu familial et les autres personnes qui interagissent avec les enfants dans un centre de garde ou dans un local de services de garde en milieu familial dans le cadre du perfectionnement professionnel permanent.		
46(3)(k)	L'énoncé de programme décrit les <b>objectifs</b> guidant le programme du titulaire de permis pour les enfants dans un centre de garde qu'il exploite ou dans un local de services de garde en milieu familial qu'il supervise, ainsi que les <b>approches</b> qui seront mises en oeuvre dans le cadre du programme en vue de faire ce qui suit , (k) documenter et évaluer l'impact des stratégies énoncées aux alinéas a) à j) sur les enfants et leurs familles. {{O. Reg. 137/15, ss. 46(3)(k)}}	L'énoncé de programme contient les <b>objectifs</b> pour guider le programme pour les enfants. L'énoncé de programme inclut les <b>approches</b> pour documenter et évaluer l'impact des stratégies énoncées aux alinéas a) à j) sur les enfants et leurs familles.		